

[Sleeve]

GROUPE

3

FONGICIDE

**NUFARM  
PROPICONAZOLE FONGICIDE**

COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour la suppression à large spectre des maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs et les fèves de soya (cultivées pour la semence) et les haricots secs comestibles, et pour la répression de la *Septoria triseti* sur la graine à canaris.

**PRINCIPE ACTIF :**

Propiconazole ... 418 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

N° D'HOMOLOGATION : 30367 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT < > POISON**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Contenu net : 1-1 050 litres

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **MISES EN GARDE :**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial durant la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un aéronef, il est essentiel de porter des gants en néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

**REMARQUE :** Ne pas laisser paître le bétail sur les récoltes vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**.

Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

**NE PAS** pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## **PREMIERS SOINS :**

Contient plus de 10 % de distillats de pétrole.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à prononcée, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile).

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

**ENTREPOSAGE :** Afin d'empêcher toute contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION :**

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **Contenants recyclables :**

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer avec un jet puissant. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent.

En l'absence d'un point de collecte, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Contenants réutilisables :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Pour les contenants consignés à usage commercial :**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit inutilisé ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

[Booklet]

GROUPE

3

FONGICIDE

**NUFARM  
PROPICONAZOLE FONGICIDE**

COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour la suppression à large spectre des maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs et les fèves de soya (cultivées pour la semence) et les haricots secs comestibles, et pour la répression de la *Septoria triseti* sur la graine à canaris.

**PRINCIPE ACTIF:**

Propiconazole ... 418 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

N° D'HOMOLOGATION : 30367 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT < > POISON**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **MISES EN GARDE :**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Nocif ou mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Ce produit peut entraîner des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial durant la manipulation du concentré. Pour les pilotes qui pénètrent dans un aéronef, il est essentiel de porter des gants en néoprène. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

**REMARQUE :** Ne pas laisser paître le bétail sur les récoltes vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**.

Ce produit contient un distillat de pétrole modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

**NE PAS** pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## **PREMIERS SOINS :**

Contient plus de 10 % de distillats de pétrole.

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement.

Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à prononcée, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

**ENTREPOSAGE :** Afin d'empêcher toute contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION :**

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **Contenants recyclables :**

**NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS.** Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer avec un jet puissant. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent.

En l'absence d'un point de collecte, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Contenants réutilisables :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Pour les contenants consignés à usage commercial :**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être rapporté à un point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit inutilisé ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement et de nettoyage d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI :**

**NE PAS** appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

**NE PAS** contaminer les eaux d'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**NE PAS** utiliser ce produit dans une serre.



Un délai de sécurité de 1 jour est requis pour les travailleurs assignés à la récolte manuelle et à l'écimage du maïs traité.

Puisque ce produit n'est pas homologué aux fins de la lutte antiparasitaire dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol

**Application par pulvérisation aérienne : NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**Zones tampons :**

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisations suivantes : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensible

Méthode d'application	Culture	Zones tampons en mètre requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion*	Haricot, soja, maïs, blé, avoine, graines de l'alpiste des Canaries, canola, orge	1	0	1	1	1
Pulvérisation	Haricot, maïs, Voilure	1	0	3	1	20

aérienne	avoine, blé, orge	fixe					
		Voilure tournante	1	0	1	1	20

\* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

**Introduction :** **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** est un fongicide systémique à large spectre qui supprime un grand nombre de maladies sur certaines cultures. **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** protège la culture contre les pertes de rendement ou de qualité à cause de la maladie. On peut utiliser **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** conjointement avec des doses de semis et des ajouts d'engrais plus élevés, des régulateurs de croissance des plantes et d'autres fongicides, au besoin. (Voir la remarque à la rubrique MISES EN GARDE.)

**Renseignements sur les cultures :** On peut appliquer **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** sur :

- Blé d'automne
- Blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)
- Orge de printemps
- Avoine
- Canola
- Maïs (y compris le maïs de grande culture, le maïs de semence et le maïs sucré)
- Fèves de soya (cultivées pour la semence)
- Graines à canaris
- Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)

#### Maladies supprimées :

Blé d'automne et blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)

Septoriose du blé; tache septorienne des glumes du blé; blanc; rouille de la feuille et de la tige; tache helminthosporienne; rouille jaune du blé

Orge de printemps	Rayure réticulée de l'orge; tache helminthosporienne de l'orge; tache pâle; blanc; septoriose du blé; rouille brune; rouille noire
Avoine	Septoriose; rouille couronnée
Canola	Charbon
Maïs	Rouilles, helminthosporiose du Nord du maïs, helminthosporiose du Sud du maïs, tache des feuilles helminthosporienne, kabatiellose, tache fusarienne grise
Fèves de soya (cultivées pour la semence)	Œil de grenouille ( <i>Cercospora</i> spp.), brûlure causée par un champignon de type <i>Rhizoctonia solani</i>
Graine à canaris	<i>Septoria triseti</i>
Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)	Rouille

**Facteurs qui affectent le rendement :** Il faut utiliser **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** comme mesure préventive contre la maladie. Les maladies déjà établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent déjà avoir diminué la vigueur des cultures.

En cas de pluie moins d'une heure suivant le traitement, il faut effectuer un deuxième traitement.

#### ÉPANDAGE AÉRIEN :

NE PAS épandre lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans le secteur à traiter. L'humidité élevée et les basses températures (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES PULVÉRISATEURS ET L'APPLICATION :

Le rendement du produit dépend d'une application exacte. Suivre les directives ci-dessous pour une application optimale de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**.

#### Renseignements sur le pulvérisateur :

	TRAITEMENT TERRESTRE	ÉPANDAGE AÉRIEN
Volume de pulvérisation	Au moins 200 L d'eau par hectare	40 à 50 L d'eau par hectare
Pression de la pulvérisation	200 à 300 kPa	100 à 200 kPa
Type de buse	Buse à jet plat 110° (XR11004, 4110-20)	Buse à jet plat 6510-6515 ou jet conique (D8-45)
Taille des gouttelettes	Pulvérisation moyenne (300 à 400 microns DV)	Pulvérisation moyenne (350 à 400 microns DV)
Vitesse au sol	10 km/h	
Orientation des buses	90° (position vers le bas)	90° (position vers le bas)
Hauteur de la rampe	40 à 50 cm au-dessus du couvert	2 à 3 m au-dessus du couvert

**TRAITEMENT TERRESTRE**  
végétal

**ÉPANDAGE AÉRIEN**  
végétal

**Traitement terrestre :**

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**.
- Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, et continuer d'agiter durant le mélange et la pulvérisation.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

**Épandage aérien :**

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**.
- Remplir le réservoir de prémélange à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de prémélange avec de l'eau.
- Continuer d'agiter modérément durant le mélange.
- Transférer le contenu de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'aéronef.
- Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation afin d'assurer que **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** demeure en suspension.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). NE PAS épandre par temps mort. Éviter d'épandre le produit lorsque les vents soufflent en rafales.

#### **MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### **MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.

#### **Engrais :**

Instructions pour le mélange et le traitement :

Si désiré, on peut appliquer de petites quantités d'azote avec **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**. On peut diluer la quantité appropriée d'urée dans de l'eau et l'ajouter au réservoir de pulvérisation avant d'ajouter **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**. La dose réelle d'azote ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

AVERTISSEMENT : Les concentrations excessives d'azote peuvent endommager la culture.

REMARQUE : NE PAS ajouter d'azote lorsqu'on effectue un mélange en cuve de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** avec un herbicide.

**CALENDRIER DE PULVÉRISATION – BLÉ, ORGE ET AVOINE**

**MODE D'EMPLOI :**

Appliquer **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** aux tout premiers signes de la maladie. Cela peut se produire en tout temps au stade du tallage ou de l'élongation de la tige. Un traitement est habituellement requis à partir de l'élongation de la tige et jusqu'à l'apparition de la dernière feuille.

**NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** persiste environ trois semaines dans la plante. Si des conditions favorisant la maladie continuent après cette période, il faudra effectuer un autre traitement afin de maintenir la suppression. Habituellement, la deuxième pulvérisation est effectuée au moment de l'émergence de l'épi. Dans la plupart des cas, il faut effectuer ce deuxième traitement pour supprimer la septoriose.

CULTURE/ MALADIE	DOSE/HA	TRAITEMENT PRÉCOCE	TRAITEMENT TARDIF	NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR SAISON
<b>BLÉ</b> Septoriose du blé et tache helminthosporienne  <b>ORGE DE PRINTEMPS</b> * Tache pâle	150 à 300 mL	Au Stade de Croissance (G.S.) 12 à 23 (dès le stade de deux feuilles). Pour la répression de la maladie au début de la saison, adopter la dose inférieure dans des conditions normales au champ. Adopter la dose supérieure pour une suppression si la maladie a déjà exercé une pression importante dans le champ et/ou si les conditions du champ favorisent le développement de la maladie.	Dès les tout premiers signes de la maladie (G.S. 29 à 37) ou avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55). N'utiliser que la dose supérieure pour tout traitement de G.S. 29 à 55.	2

<p><b>BLÉ</b> Septoriose du blé et tache septorienne des glumes du blé, blanc, rouille de la feuille et de la tige, tache helminthosporienne, rouille jaune du blé</p> <p><b>ORGE DE PRINTEMPS</b> Tache réticulée, tache helminthosporienne de l'orge, tache pâle, blanc, septoriose du blé, rouille de la tige et de la feuille</p> <p><b>AVOINE</b> Septoriose, rouille couronnée</p>	300 mL	Dès les tout premiers signes de la maladie, habituellement au début de l'élongation de la tige (G.S. 29 à 37)	Avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55)
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.			

#### MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ ET ORGE :

**NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** ne peut être mélangé en cuve qu'avec UN SEUL herbicide parmi les herbicides suivants :

2,4-D Amine	Estemine® 2,4-D
MCPA Amine	Estemine® MCPA
Badge® Herbicide Sélectif Émulsifiable	Bromotril 240 EC
HORIZON® 240 EC	

#### Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- Ne pas préparer un mélange en cuve composé de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et d'herbicides qui est destiné à l'application sur l'avoine.
- Les mauvaises herbes et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur la présente étiquette de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et sur l'étiquette de l'autre produit qui compose le mélange en cuve.
- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien avec les formulations de 2,4-D et MCPA; pour les mélanges en cuve de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et Badge Herbicide Sélectif Émulsifiable ou Bromotril 240 EC, seul un traitement terrestre peut être effectué.
- Se référer à l'étiquette de l'herbicide qui compose le mélange en cuve pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les mises en garde.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et du produit qui compose le mélange en cuve.

**REMARQUE :** Ne pas laisser paître les animaux sur les cultures traitées dans les trois jours suivant l'application de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**. Ne pas nourrir le bétail avec la paille venant de cultures traitées au mélange en cuve comprenant un herbicide.

### MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ

POUR USAGE UNIQUEMENT DANS LES RÉGIONS DE LA PRAIRIE ET LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On peut préparer un mélange en cuve de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et de l'herbicide HORIZON 240 EC pour supprimer les maladies et les mauvaises herbes graminées.

#### Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Se référer à l'étiquette de l'herbicide HORIZON 240 EC pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les mises en garde.
- Appliquer le produit avant l'émergence de la quatrième talle (moment propice aux applications d'herbicide).

### CALENDRIER DE PULVÉRISATION – CANOLA

#### MODE D'EMPLOI :

**NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** supprime le charbon et améliore le potentiel du rendement au tout début du stade de croissance du canola. Plus tard dans la saison, la maladie peut se manifester de nouveau mais elle aura un moindre effet sur le rendement.

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES/MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
Charbon	300 mL	<b>Appliquer au stade de la rosette;</b> entre le déploiement de la deuxième feuille vraie et la montée à graines.
		Plantule <b>Rosette</b> Bourgeon (monté à graines) Stade 1    Stade 2    Stade 3
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

### MÉLANGE EN CUVE – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ

**NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** ne peut être mélangé en cuve qu'avec ce produit :

Insecticide Silencer® 120 EC

#### Mises en garde concernant le mélange en cuve :



- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien du mélange en cuve **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** + Insecticide Silencer 120 EC. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
- Les insectes nuisibles et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur les étiquettes de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et de Silencer 120 EC. Suivre le mode d'emploi et les mises en garde figurant sur toutes les étiquettes.
- Il faut respecter un délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 14 jours lorsque ces mélanges en cuve sont utilisés sur le maïs de grande culture et le maïs sucré.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et du produit qui compose le mélange en cuve.

#### CALENDRIER DE PULVÉRISATION – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ

MALADIE	DOSE/HA de NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE uniquement	DOSE/HA de produit du mélange en cuve	REMARQUES
Rouilles	300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer 120 EC	Appliquer 300 mL de <b>NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE</b> par hectare dès l'apparition des pustules de rouille. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard. <b>Maïs de semence seulement :</b> Sous une pression intense de la maladie, effectuer un troisième traitement 14 jours plus tard.
Helminthosporiose du Nord du maïs Helminthosporiose du Sud du maïs Tache des feuilles helminthosporienne	150 à 300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer 120 EC	Appliquer 150 à 300 mL de <b>NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE</b> par hectare dès que se manifeste la maladie. Utiliser la dose de 150 mL si la pression de la maladie est légère.
Kabatiellose Tache fusarienne grise	300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer 120 EC	Appliquer 300 mL de <b>NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE</b> par hectare dès que se manifeste la maladie.

#### CALENDRIER DE PULVÉRISATION – FÈVES DE SOYA CULTIVÉES POUR LA SEMENCE

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Œil de grenouille ( <i>Cercospora spp.</i> )	300 à 455 mL	Appliquer 300 à 455 mL de <b>NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE</b> par

Brûlure causée par un champignon de type <i>Rhizoctonia solani</i>		hectare, au moyen d'un équipement au sol seulement, dès que se manifeste la maladie. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours suivant le premier traitement.
Ne pas récolter les fèves de soya dans les 50 jours suivant le dernier traitement. Il ne faut pas utiliser les semences de fèves de soya récoltées comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Pour usage uniquement sur les fèves de soya cultivées pour la semence.		

#### CALENDRIER DE PULVÉRISATION – GRAINE À CANARIS

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
<i>Septoria triseti</i>	300 mL	Pour la répression de la <i>septoria triseti</i> ; effectuer un seul traitement au moment de l'émergence de la feuille étendard; traitement terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.

#### CALENDRIER DE PULVÉRISATION – HARICOTS SECS COMESTIBLES

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Rouille	300 mL	Appliquer 300 mL de <b>NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE</b> dans au moins 200 L d'eau par hectare (traitement terrestre) ou dans 40 à 50 L d'eau par hectare (traitement aérien) dès que se manifeste la maladie au champ; effectuer un deuxième traitement 14 à 21 jours plus tard.
EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR SAISON DE <b>NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE</b> SUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT MOINS DE 28 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE**, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Éviter d'effectuer plus du maximum de pulvérisations consécutives indiquées sur la présente étiquette de **NUFARM PROPICONAZOLE FONGICIDE** ou d'autres fongicides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou au [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

® Tous les produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés